

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 29 avril 2025
Délibération n°3-4

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, DEVAUTOUR Florian,
FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal

- Mmes GUALTER Marie-Christine, et NSIRI Marielle

Absents excusés : ARTIGUES Martine, BOUIN Florence, BAZART Michel, CARLINI Claude,
BOTTAREL Sébastien

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à J. CASTEX
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : DEMANDE SUBVENTION CLÔTURE ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la clôture d'enceinte de l'école maternelle étant basse, il convient de créer une nouvelle clôture plus haute et donc plus sécuritaire concernant les possibilités d'intrusion.

Monsieur le Maire confirme que cette demande a été soulevée en Conseil d'école. Toutefois, il tient à signaler qu'aucun incident n'a été constaté à ce jour.

Monsieur le Maire informe que la clôture actuelle resterait en place et que la nouvelle clôture plus haute serait installée en retrait de celle-ci. Un cheminement piéton, d'une largeur de 1.50m et suffisante pour un accès PMR, sera réalisé entre les deux clôtures.

La commune de Mane disposant des moyens internes pour réaliser les travaux en régie, Monsieur le Maire informe que le coût du projet (acquisition du matériel...) s'élèverait à 9 756.52 € HT.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Valider le projet présenté ci-dessus
- D'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- D'inscrire la dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9+1 procuration
VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 22 avril 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

